

**VILLE DE GERBEROY**  
**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal**  
**du 22 avril 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-deux avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Musée sous la présidence de Monsieur Pierre CHAVONNET, Maire.

Etaient présents            Mme Françoise Guineau, - MM. Pierre Chavonnet, Didier Lancel

Excusés                      Mr Fabien Postel – Mme Christine Gérard

Absents                      Mrs Alain Delafontaine, Nans Delafontaine

Assistait également       Melle Fanny Fortini, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance      Mme Françoise Guineau.

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.
- **Convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de réparation et de gravillonnage des voiries communales de la Picardie Verte** :  
VU le code des marchés publics et notamment son article 8-1-2, portant sur les groupements de communes,  
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2015, adoptant la plateforme spécifique « gravillonnage ».  
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :
  - De l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de réparation et de gravillonnage sur les diverses voiries communales de la Picardie Verte ;
  - D'autoriser la commune de Grandvilliers, Coordinatrice du groupement, à signer le marché de Maîtrise d'œuvre et de travauxLe Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
  - Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes
  - Autorise la commune de Grandvilliers à signer le marché de Maîtrise d'œuvre et de travaux.
- **Convention Maison Robine**: Monsieur le Maire explique les différents points de cette convention notamment l'accord entre la commune et l'Office de Tourisme du loyer gracieux en contrepartie des tâches à effectuer pour la commune.  
Après présentation de la convention de mise à disposition, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **Circulation et stationnement 2016** : Comme l'an passé, Monsieur le Maire propose de privatiser l'allée du jeu de Tamis le week-end pour le stationnement des Gerboréens, mais aussi de mettre à l'essai 10 voitures en contrebas de la maison du Guet.  
Comme l'année dernière, les autocars ont interdiction de traverser le village.  
Didier Lancel informe le conseil que les travaux pour les plates-formes surélevées débiteront le 9 mai prochain, comme indiqué dans l'arrêté régulant la circulation à cet effet.
- **ANVPH** : Considérant les objectifs de la ville de Gerberoy d'œuvrer pour la protection et la valorisation de son patrimoine et de développer des politiques de reconquête et de réhabilitation des quartiers protégés,  
Considérant que l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoires et Villes à secteurs sauvegardés et protégés a pour objectifs de :
  - Mettre en réseau les compétences de tous les acteurs du patrimoine,
  - Développer la connaissance mutuelle et les échanges entre les villes et les territoires,

- Contribuer à la définition d'une économie d'ensemble de la ville ou du territoire et du patrimoine en participant à l'évolution du cadre législatif, des outils de la protection et de la valorisation du patrimoine,
- Accompagner les villes et les territoires dans la mise en œuvre de leur politique patrimoniale,
- Mobiliser les acteurs, élus et techniciens autour de la protection, de la réhabilitation et de la mise en valeur du patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- L'adhésion de la ville à l'ANVPAH & VSSP,
  - Le paiement de cotisation annuelle qui s'élève à 300 euros
  - D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette adhésion, ainsi qu'aux actions et partenariats auxquels la ville souhaiterait être associée dans la démarche initiée avec l'association,
  - De désigner Madame Françoise Guineau, Maire-adjointe de Gerberoy pour représenter la ville.
- **Aide Sylvain Routier** : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une aide de 1 000 euros à Monsieur Sylvain Routier (somme prévue au budget 2016 du CCAS) suite à son accident survenu en octobre 2015.
  - **Questions diverses:**
    - RDV Sous-Préfet : Le Maire et ses adjoints ont rencontré Monsieur Blaise Gourtay, Sous-préfet de l'Oise et ils ont échangé sur différents points notamment sur l'assainissement (nous annulons notre demande de subvention car l'Etat ne peut financer des études d'impact) et les travaux envisagés pour l'entretien du patrimoine.
    - Assainissement : Monsieur le Maire et Madame Guineau ont rencontré un agent de l'agence de l'eau ainsi que le correspondant assainissement de la CCPV. Le dossier d'instruction est officiellement réouvert. Il est convenu que la CCPV nous fasse parvenir un modèle de marché public pour sélectionner un cabinet d'études (assistance à maîtrise d'ouvrage).
    - CCPV : Monsieur le Maire fait partie du comité de pilotage sur la refonte des statuts.
    - Collégiale : A la demande de l'Association de la Collégiale, le Conseil Municipal autorise Monsieur Stéphane Le Meur à placer à l'entrée de la Collégiale sa statue d'ange doré, pour un mois au choix et sous sa totale responsabilité (sous réserve de l'accord du Père Caquant).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h07.